

Réseau National en Population et Développement

Où va Port-au-Prince?

Gabriel Bidegain et Jacques Hendry Rousseau

URBANISATION

- Quid de l'urbain en Haïti ?
- Est-ce une avancée de la ville vers la campagne avec l'extension des infrastructures socio-économiques?
- Ou tout simplement la concentration de la population au niveau de l'espace urbain et la ruralisation des villes ?
- Quelle définition de l'urbain ?

Définition de l'urbain

- (Référence légale)

L'article 9 de la Constitution de 1987 qui divise le territoire national en départements, arrondissements, communes, quartiers et sections communales, n'a fait qu'entériner la subdivision retenue par la loi du 19 août 1976, modifiée par celle du 18 septembre 1978 sur la délimitation du territoire.

“ Nulle part, la notion ville ou espace urbain n'a été explicitement définie ”.

Définition de l'urbain (suite)

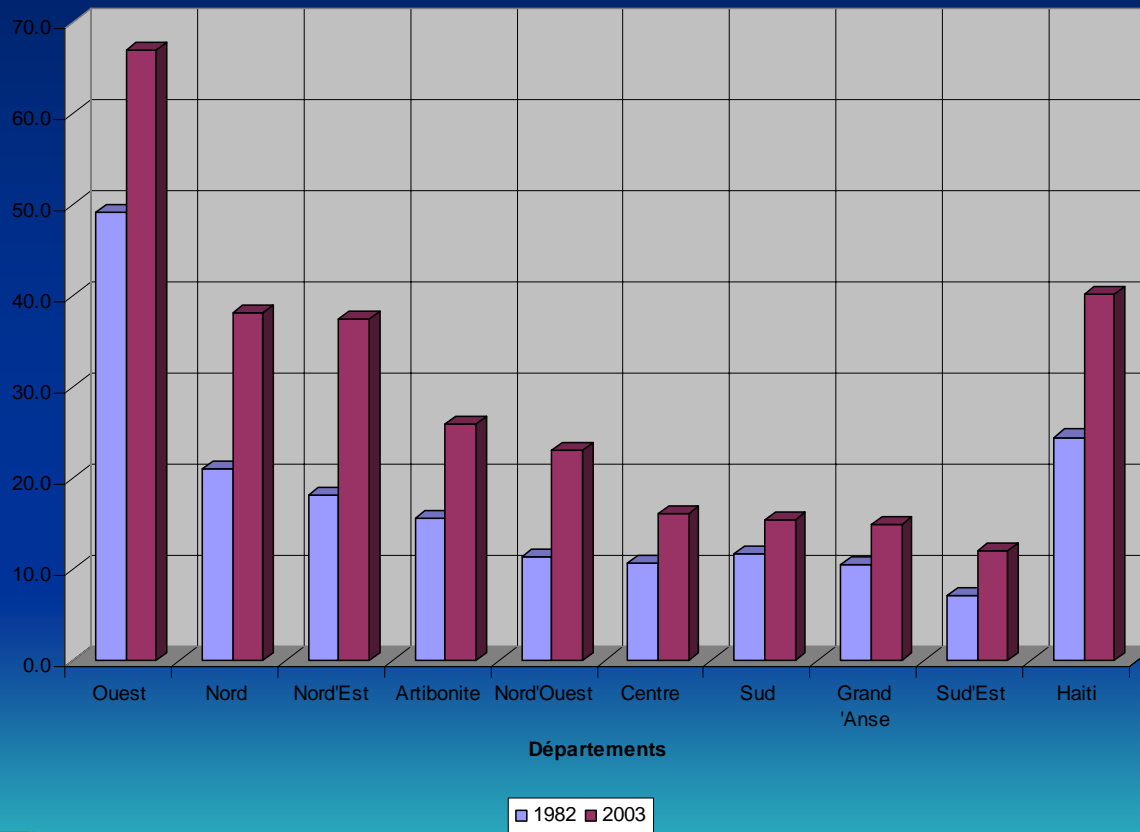
- Le critère de référence est purement administratif : le chef-lieu de commune, indépendamment de la taille de sa population et de son degré d'infrastructure est généralement considéré comme urbain
- Mais l'IHSI, à défaut d'une délimitation légale, claire et précise, considère aussi, de manière opérationnelle, la continuité des bâtis. Trois préoccupations :
 - L'hétérogénéité de l'urbain. Bon nombre de petites villes de moins de 2000 habitants sont dépourvues des infrastructures de base : électricité, eau potable, etc....
 - Interpellation de toutes les instances pour une définition formelle et conjointe en regard aux critères internationaux
 - La délimitation physique de l'espace

Le degré d'urbanisation

- Au cours des 20 dernières années, le pourcentage de population urbaine a gagné 15 points, passant de 24,5 % au recensement de 1982 à 40,4 % à celui de 2003, dans l'ensemble du pays. Mais plus de la moitié de la population, soit 60 %, vit encore en milieu rural
- La taille des villes a, entre-temps, augmenté considérablement. Elle représente en 2003 plus que le double de son volume en 1982, passant de 1 314 811 à 3 418 508 habitants, soit un coefficient multiplicateur de 2,6.
- Le département de l'ouest est l'unique à avoir un taux d'urbanisation nettement supérieur à la moyenne nationale (66,9% contre 40,4 %). Il absorbe les deux tiers (67%) de l'accroissement urbain. Donc une très forte concentration humaine.

Taux d'urbanisation (1982-2003)

Taux d'urbanisation aux recensements de 1982 et de 2003



Le rythme d'urbanisation

- Le rythme de l'urbanisation s'est également accéléré au cours des vingt dernières années, le taux de croissance urbaine étant passé de 3,5 % (de 1971 à 1982) à 4,7 % l'an (de 1982 à 2003), à l'échelle nationale.
- A l'exception du Sud où la vitesse de croissance urbaine a ralenti, tous les départements accusent un rythme d'urbanisation plus rapide qu'antérieurement.
- Le phénomène est particulièrement prononcé dans les cas de l'Ouest, du Nord-ouest et du Nord-est où le croît urbain a atteint tout au moins 5% l'an.

L'AIRE METROPOLITAINE DE PORT-AU-PRINCE

- LA PRINCIPALE AGGLOMERATION URBAINE DU PAYS CONSTITUEE DES VILLES DE PORT-AU-PRINCE, DE PETION-VILLE, DE DELMAS, DE CARREFOUR. DE NOS JOURS , A CONSIDERER LE CAS DE LA CITE SOLEIL ET DE TABARRE

Distribution de la population de l'aire métropolitaine

- Port-au-Prince 733,840 habitants (38,3%)
- Delmas 604,211 habitants (31,5%)
- Carrefour 365,621 habitants (19,1%)
- Pétion Ville 212,461 habitants (11,1%)

Radiographie de l'Aire Métropolitaine

Population :

En 1982 : 719.617 habitants

En 2003 : 1.916.133 habitants

Superficie :

En 1982 : 39.69 km²

En 2003 : 88.23 Km²

Variation relative : 140 %

Densité de Population (Hbts / Km²) :

En 1982 : 19.613 hbts / km²

En 2003 : 21.718 hbts / km²

Taux de croissance démographique : 4,9 % l'an

Poids dans :

- - La population totale : 22.9 %
- - L'ensemble urbain : 56.1 %
- - L'ouest total : 61.9 %
- - L'ouest urbain : 92.6 %

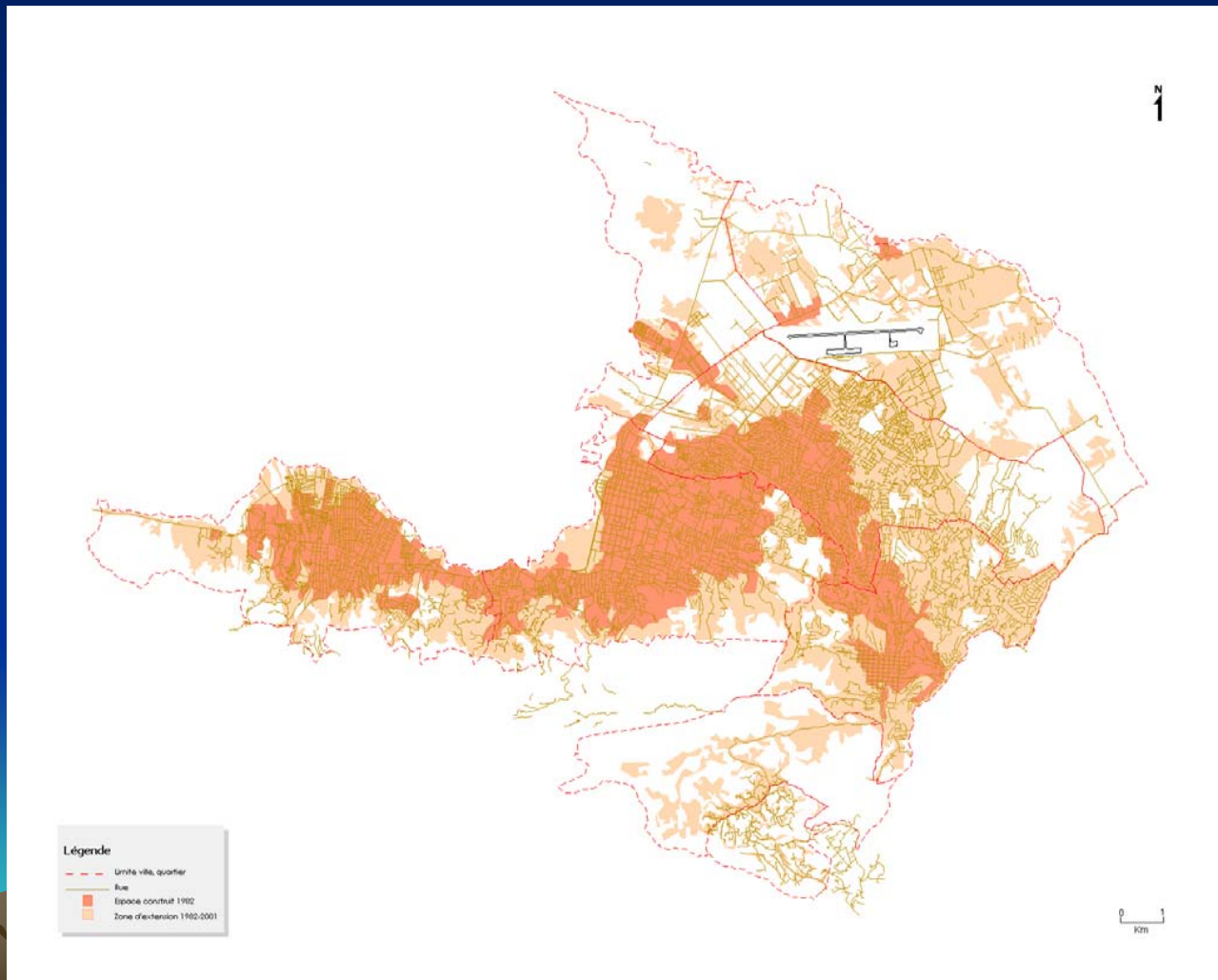
Suite

- **Pourcentage de femmes : 53,8 %**
- **Age médian de la population : 22 ans**
- **Structure par âge : 30,4 % (< 20 ans);
66,9 % (15-64 ans); 2,7 % (65 ans et +)**
- **% de femmes Chefs de Ménage : 44,5
(vulnérabilité démographique)**
- **Nombre moyen de personnes par ménage:
4,8**

Suite

- **Indice Synthétique de fécondité,:**
- **3.2 enfants par femme (1995 - 2000)**
- **2,4 enfants par femme (2001- 2006)**
- ***Age Moyen à la maternité : 29.73***
- ***Proportion de naissances des adolescentes (13-19 ans) : 9,23%***
- ***Planification Familiale Méthodes modernes***
 - **19 % (1994- 1995)**
 - **21 % (2000-2001)**
 - **27,4 % (2005 -2006)**

Extension de la tache urbaine (1982 – 2003) Aire Métropolitaine



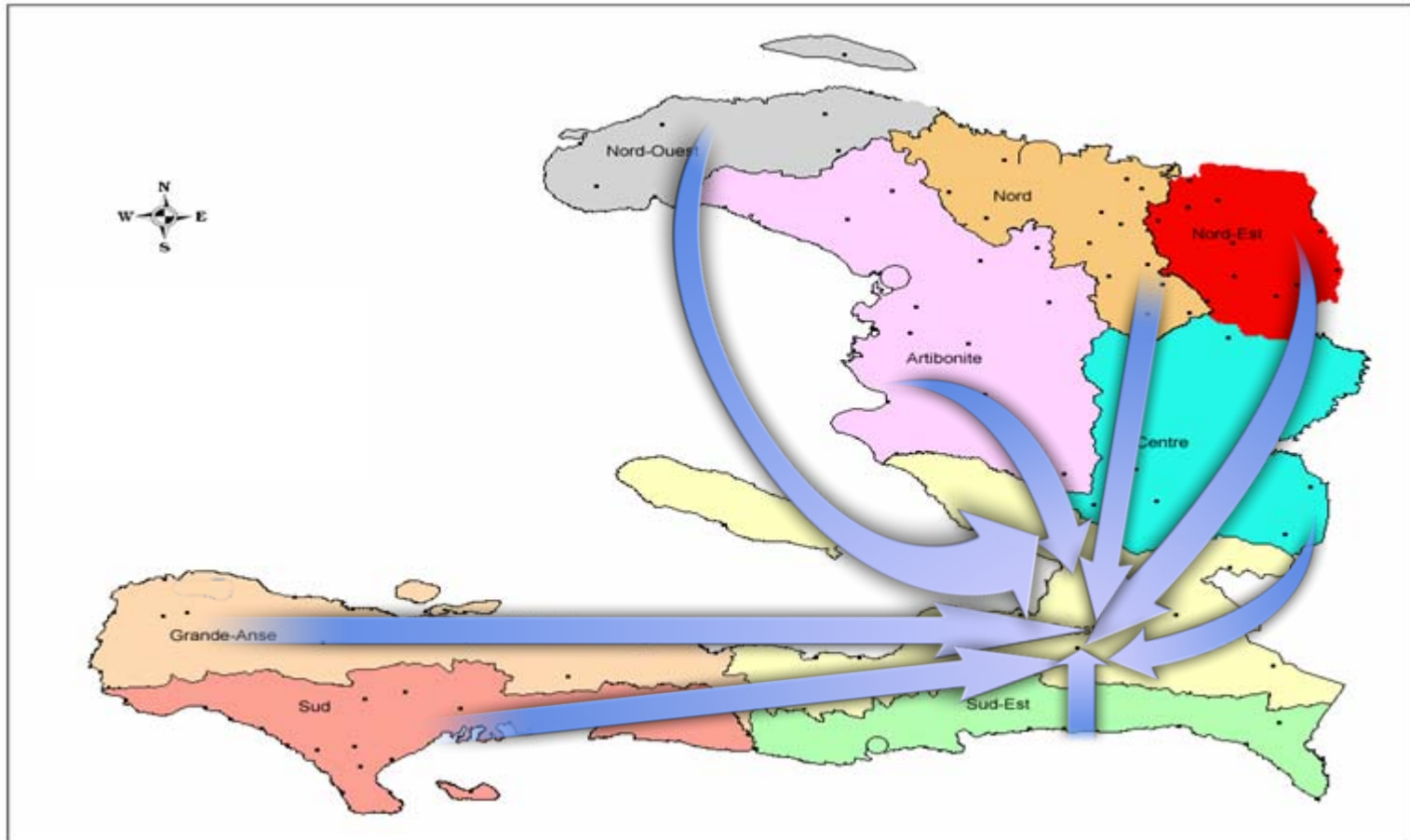
La migration comme facteur de croissance

- La migration ruralo-urbaine représente le modèle dominant des échanges migratoires interdépartementaux et absorbe près de la moitié, soit 48,7 % de l'ensemble des flux migratoires.
- Le département de l'ouest où se situe l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince constitue encore le principal pôle d'attraction de la migration. Elle absorbe 90% des migrants en provenance du reste du pays, lesquels représentent le quart, soit 25 % de la population qui y réside.
- Mais les migrants des zones rurales et des centres urbains du pays se dirigent principalement vers l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince; tel qu'illustré au graphique suivante les flèches Origine-destination convergent toutes vers l'Aire Métropolitaine de Port-au-Prince

Carte de migration interne

Carline Joseph

Flux d'entrées dans le département de l'Ouest en 2003



Dimension sociale

- Taux d'alphabétisme (15 ans +) : 84.9 %
- Taux de scolarisation primaire : 70.8 %
- Taux de scolarisation (niv. Sup.) : 48.1 %
- Approvisionnement en eau à boire :
 - Achat par boquite : 54 %
 - Eau traitée : 10.4 %
 - Fontaine Publique : 7.8 %
 - Robinet : 20.9 %

Dimension sociale (suite)

- Mode d'éclairage du logement

- Electricité : 39.1 %
- Bougie : 30.1 %
- Lampe à gaz : 25.5 %

Type de lieu d'aisance

- Latrine individuelle : 49 %
- Latrine collective : 27.2 %
- Chasse d'eau : 14.8 %
- Trou dans la parcelle : 9 %

Dimension sociale (suite)

- Mode de jouissance du bâtiment
 - Propriétaire terrain et maison : 26.8 %
 - Propriétaire maison seulement : 16.8 %
 - Locataire ; 32.9 %
 - Fermier : 19.9 %
 - Occupant a titre gratuit : 3.2 %
 - Occupant de fait ; 0.2 %
 - Autre : 0.6 %

Dimension environnementale

- Mode d'évacuation des déchets solides
 - Jetage dans une ravine : 37.7 %
 - Camion de la mairie : 24.6 %
 - Jetage sur terrain vide : 11.0 %
 - Jetage dans les égouts : 4.3 %
 - Jetage dans la rue : 3.3 %
 - Jetage à la mer : 4.4 %
 - Incinération périodique : 9.2 %
 - Evacuation privée ; 4.4 %
 - Autres : 2.3 %

Dimension économique

- Taux d'occupation : 58.1 %
- Taux de chômage ; 41.9 %
- Taux d'activité : 46.2 %
- % d'indépendants : 55.8 %
- % Commerce de gros et détail : 43.0 %
- % personnel de services et vendeurs de magasins : 37%
- % artisans et ouvriers d'artisanat : 23 %

Où va Port-au-Prince ?

- Rythme de croissance démographique : 4,9 % l'an
- Temps de doublement : 14 ans
- Population en 2017 : 4 millions
(environ)
- Quelle densité?

ACTIONS pour ralentir l'accroissement de AMPAP

- Mise en œuvre et suivi de la Politique Nationale de Population axée sur les ODM;
- Profiter de la prépondérance actuelle du milieu rural qui, avec le temps, va très vite s'affaiblir en raison de l'urbanisation accélérée, pour alimenter des réflexions sur le développement des pôles de croissance autres que la capitale;
- Tenant compte de la force d'attraction des chefs lieux de départements, hormis toutefois Fort Liberté, ainsi qu'Ouanaminthe et Saint Marc, il faudrait un plan spécifique prenant en considération les dimensions économiques, sociales, environnementales et commerciales de la question ainsi que le transport;

Suite

- **Elaborer et mettre en œuvre un plan d'aménagement du territoire rationnel, basé sur des projections d'agglomérations futures et des pôles d'investissement avec un rôle spéciale pour les chefs lieux départementales;**
- **Créer des infrastructures de base dans les zones d'accès difficile afin d'y encourager les investissements**

L'urgence d'agir est prioritaire

Nous vous remercions
FIN

RNPD